

Avis voté en plénière du 12 juin 2018

# Mieux investir pour la France – Rapport annuel sur l'état de la France en 2018

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si les indicateurs de production et d'emploi sont passés au vert en 2017, tous les économistes s'accordent sur le caractère fragile de la croissance française.

Ainsi, globalement, les gains de productivité restent trop faibles, le commerce extérieur est toujours déficitaire et le taux de chômage demeure très élevé.

Il est donc essentiel de s'attaquer aux freins qui brident les évolutions en ces domaines, tout en relevant les défis de la transition énergétique et écologique d'une part et de la révolution numérique d'autre part.

À cet égard, le Rapport nous rappelle le rôle déterminant des investissements, pour consolider la croissance et pour préparer l'avenir, mais à certaines conditions.

S'agissant des investissements publics, il met en garde contre une stratégie qui viserait à limiter de manière aveugle les projets, face à l'objectif de réduction de la dépense publique.

Certains domaines dépendent fortement des investissements publics (les infrastructures de communication notamment) ; ils peuvent aussi avoir un effet de levier important sur l'investissement privé des entreprises et favoriser ainsi la croissance.

De manière pragmatique, le Rapport propose de concilier le besoin d'investissement et la discipline budgétaire, en s'appuyant sur des évaluations rigoureuses des projets publics afin de sélectionner les investissements les plus efficaces sur le long terme.

Au-delà de la méthodologie, le Rapport appelle aussi l'investissement public à s'inscrire dans une stratégie visant à combattre les faiblesses de notre économie, tout en répondant aux enjeux d'avenir.

À ce titre, il retient trois axes : la relance de l'industrie française, le renforcement des moyens consacrés à la transition écologique et énergétique et enfin, l'investissement dans « le capital humain ».

Partant du rôle positif des investissements sur l'activité et l'emploi, le groupe de l'artisanat souhaite insister sur deux points.

Le premier est qu'il est urgent de régler la question des difficultés de recrutement venant brider le développement de l'appareil productif.

De trop nombreuses entreprises, dans une large diversité de secteurs, peinent encore à trouver les compétences dont elles ont besoin, et se retrouvent ainsi dans l'impossibilité de satisfaire pleinement la demande ou de répondre à des appels d'offres.

Un effort massif dans la formation initiale et continue, comme dans le développement de l'apprentissage, doit donc être engagé, en lien avec les analyses ou études prospectives des branches professionnelles, mais aussi avec le soutien des acteurs du service public de l'emploi.

Le second point est qu'il importe d'encourager l'investissement des petites entreprises, notamment celles qui composent l'économie de proximité.

Au-delà du nécessaire soutien destiné aux start-up pour leur impact sur le positionnement de la France en matière d'innovation technologique, il est primordial de favoriser le développement et la modernisation des entreprises de proximité dont le rôle n'est plus à démontrer dans la dynamisation des territoires ruraux et péri-urbains.

À cet égard, le groupe de l'artisanat entend rappeler des propositions déjà émises par plusieurs avis du CESE, à savoir : revoir la fiscalité des bénéficiaires réinvestis (en particulier pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu), mais aussi simplifier l'accès des TPE-PME aux financements des banques comme aux dispositifs du Plan d'Investissement d'Avenir.

Observant que le Rapport avait tenu compte de ces problématiques, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.